



communauté
de l'auxerrois

ARRÊTÉ N°2026 – DRRC – 014

--

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TITRE DU DISPOSITIF LOCAL « FONDS DE REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES »

Demande n° 2025_03

Par Mme BARACCO Christine

Adresse de l'immeuble : 44 rue de Paris, 89000 AUXERRE

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Vu la demande susvisée,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois portant sur les compétences obligatoires notamment en matière d'habitat au titre de la délibération N°2023-258 du Conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Vu la délibération N°2022-105 du Conseil communautaire du 19 mai 2022 portant adoption du Programme local de l'habitat 2022-2027,

Vu la délibération N°2025-053 du Conseil communautaire du 17 avril 2025 en application du Programme local de l'habitat 2022-2027 et portant création d'un fonds de redynamisation des centres-bourgs et centres-villes,

Vu la délibération N°2025-231 du Conseil communautaire du 02 octobre 2025 portant attribution d'une subvention d'un montant plafonné à 3151 € à Mme BARACCO Christine,

Vu la délibération N°2026-005 du Conseil communautaire du 22 avril 2026 portant délégation de signature d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la demande porte sur le ravalement de la façade de l'immeuble sis 44 rue de Paris à AUXERRE.

Considérant que le projet est conforme aux attendus du dispositif.



communauté
de l'auxerrois

ARRÊTE

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 704 euros est accordée à Mme BARACCO Christine pour l'amélioration et la rénovation de l'immeuble sis 44 rue de Paris, 89000 AUXERRE.

Article 2 : L'arrêté N°2026 – DRRC– 007 est abrogé.

Article 2 : La présente décision est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Directeur général des services de la Communauté de l'auxerrois est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Direction de l'administration générale
- Direction des finances
- Ville d'AUXERRE
- Madame BARACCO Christine

Le 07 septembre 2026

Le Président,
Mathieu DEBAIN